

I

**Arrêté n°2021-075**  
**portant délégation de signature en faveur**  
**de Mme Emmanuelle RAVAIN**

## **Le Président de l'Université**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112 ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 17 juin 2021 ;

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relative à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu la délibération n°CFVU003-2020 en date du 09 mars 2020 relative à l'élection de Mme Sabine MALLET en qualité de Vice-présidente formation et vie universitaire ;

Vu la délibération n°CA015-2020 en date du 12 mars 2020 relative à la délégation de compétence du conseil d'administration au Président de l'Université d'Angers,

Vu l'arrêté n°2020-051 portant délégation de signature en faveur de Mme Sabine MALLET,

Vu l'arrêté n°2021-063 portant délégation de signature en faveur de M. Laurent BORDET

### **ARRETE :**

#### **I - Affaires financières**

**Article 1er** – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sabine MALLET, Maîtresse de conférences, Vice-présidente formation et de la vie universitaire, délégation de signature est donnée à Mme Emmanuelle RAVAIN, Ingénieure d'études, Directrice des enseignements, de la vie étudiante et des campus pour signer, au nom du président et dans la limite de ses attributions, les actes suivants concernant les centres financiers 900110 (Ser.général DEVE) et 900109 (Fds.étudiants SH) :

1. Les devis et offres commerciales ;
2. Les bons de commandes d'une valeur inférieure à 25 000 € HT et sans limitation de montants concernant les achats sur marchés ;
3. Les ordres de mission ;
4. Les virements de crédits ;
5. Les attestations du service fait et/ou la validation électronique de la certification des services faits dans l'application informatique financière de l'université, quel que soit le montant.

La signature du délégataire sur le bon de commande atteste de la régularité budgétaire de l'opération et de son opportunité.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme MALLET et de Mme RAVAIN, délégation de signature est donnée à M. Albéric BAUMARD, Ingénieur d'études, adjoint à la directrice des enseignements, de la vie étudiante et des campus, pour signer, au nom du président, les actes mentionnés à l'article 1er ci-dessus.

**Article 3** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. BORDET, Ingénieur d'Etudes, Vice-président vie des campus, délégation de signature est donnée à Mme RAVAIN pour signer, au nom du président et dans la limite de ses attributions, les actes suivants concernant les centres financiers 900200 (Initiatives étudiantes) et 900112 (Vie des campus) :

1. Les devis et offres commerciales ;
2. Les bons de commandes d'une valeur inférieure à 25 000 € HT et sans limitation de montants concernant les achats sur marchés ;
3. Les ordres de mission ;
4. Les virements de crédits ;
5. Les attestations du service fait et/ou la validation électronique de la certification des services faits dans l'application informatique financière de l'université, quel que soit le montant.

La signature du délégataire sur le bon de commande atteste de la régularité budgétaire de l'opération et de son opportunité.

**Article 4** - En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. BORDET et de Mme RAVAIN, délégation de signature est donnée à M. Kevin CHEVALIER, Ingénieur d'études contractuel, adjoint à la directrice des enseignements, de la vie étudiante et des campus, pour signer, au nom du président, les actes mentionnés à l'article 3 ci-dessus.

## **II - Affaires administratives**

**Article 5** - Délégation de signature, à titre principal, est donnée à Mme RAVAIN, pour signer, dans la limite de ses attributions, les actes suivants :

1. Déclaration d'accident du travail des étudiants ;
2. Transfert de dossiers d'étudiants ;
3. Note de service relative aux enseignements et à la vie étudiante à destination des services de scolarité et d'exams ;
4. Demande d'autorisation de soutenance de thèse (en médecine et pharmacie) ;
5. Conventions de stage pour les stages effectués au sein de la direction des enseignements et de la vie étudiante ;
6. Attestations de domiciliation des étudiants étrangers ;
7. La correspondance interne à l'exception de toute décision et les bordereaux d'envoi de documents externes à l'université.

**Article 6** – En cas d’absence ou d’empêchement de Mme MALLET, délégation de signature est donnée à Mme RAVAIN, pour signer les actes suivants :

1. Décision d’admission préalable d’un étudiant étranger ;
2. Ordre du jour de la Commission de la formation et de la vie universitaire après validation de M. le Président ;
3. Décision de constitution de jury d’examen ;
4. Attestation de réussite aux formations spécialisées (DFMS) ou aux formations spécialisées approfondies (DFMSA);
5. Demande d’aménagement du tiers temps pour les étudiants handicapés ;
6. Les actes suivants, lorsqu’ils s’inscrivent dans le cadre du relais handicap, des Enseignements d’ouverture optionnels organisés par la Présidence et gérés par la Direction des Enseignements, de la Vie Étudiante et des campus, de l’opération DARRE, de Parcoursup, du projet Thélème, du dispositif REBONDM2S, de l’opération DEVELORE et du DU Votre avenir 2021 :
  - Contrats et avenants de recrutement de vacataires ;
  - Autorisation de cumul pour les personnels BIATSS ;
  - Contrats de recrutement d’étudiants (articles L. 811-2 et D. 811-1 et suivants du code de l’éducation) ;
  - Bordereaux d’heures à payer ;
  - Etats de frais de déplacement ;
7. Les actes suivants liés à la gestion des volontaires en service civique accueillis à l’Université d’Angers :
  - Notifications d’engagement ;
  - Contrats de service civique ;
  - Attestations de service civique.

**Article 7** – En cas d’absence ou d’empêchement de M. BORDET, délégation de signature est donnée à Mme RAVAIN, pour signer les actes suivants :

- les convocations, les ordres du jour et les procès-verbaux de la Commission d’action sociale des personnels ;
- les convocations, les ordres du jour et les procès-verbaux de la Commission vie établissement et ses groupes Contribution vie étudiante et de campus, Commission des personnels et Initiatives étudiantes.
- Les conventions d’attribution de subvention au titre de la Contribution vie étudiante et de campus.
- Les décisions d’attribution de prêt et de don après avis de la commission d’action sociale,

- Les contrats des ambassadeurs du Guichet Infocampus.
- la correspondance y afférente.

**Article 8** - En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme MALLET et de Mme RAVAIN, délégation de signature est donnée à M. BAUMARD, pour signer, au nom du Président, les actes mentionnés aux articles 5 et 6 ci-dessus, à l'exception de celui mentionné au point 6 de l'article 5.

**Article 9** - En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. BORDET et de Mme RAVAIN, délégation de signature est donnée à M. CHEVALIER, pour signer, au nom du Président, les actes mentionnés à l'article 7 ci-dessus, ainsi que les actes mentionnés au point 6 de l'article 5.

**Article 10** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme RAVAIN, délégation de signature est donnée à M. CHEVALIER, pour signer, au nom du Président, les actes mentionnés au point 6 de l'article 5.

**Article 11** - Tout document signé en application de la présente délégation doit comporter sous la signature de son auteur la mention en caractères lisibles de ses nom, prénom et qualité ainsi que la mention « pour le Président, par délégation ». Toute subdélégation de signature par le délégataire est prohibée.

**Article 12** - Le présent arrêté prend effet dès sa signature. Il abroge et remplace l'arrêté n°2021-64 du 29 mars 2021, portant délégation de signature en faveur de Mme Emmanuelle RAVAIN.

**Article 13** - Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au registre des actes administratifs de l'université d'Angers.

Fait à Angers, en format électronique.

Le délégant,  
Christian ROBLÉDO  
Président de l'université  
**Signé le 1<sup>er</sup> septembre 2021**

Destinataires : Directeur général des services, agent comptable, Intéressés, Cellule institutionnelle (Registre des actes administratifs), Agent comptable, Mme MALLET, M. BORDET.

**Mise en ligne le : 1<sup>er</sup> septembre 2021**